



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de AUBIGNÉ, ANDOILLÉ-NEUVILLE, GUIPEL, MELESSE, MONTREUIL-LE-GAST, MONTREUIL-SUR-ILLE, SAINT AUBIN-D'AUBIGNÉ, SAINT GERMAIN-SUR-ILLE et SAINT MÉDARD-SUR-ILLE, qu'une enquête publique sera ouverte du 20 septembre 2021 (8h00) au 20 octobre 2021 inclus (12h00), pour la demande présentée par la SAS PIGEON CARRIÈRES (ex SOGETRAP), en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'approfondissement d'une carrière de roches massives située au lieu-dit « Darancel », sur la commune de SAINT MÉDARD-SUR-ILLE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment les études d'impact et de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- à la mairie de SAINT MÉDARD-SUR-ILLE, aux jours et horaires suivants :
 - du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 ;
 - les samedis de 10h00 à 12h00 ;
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :
 - <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Afin de permettre la consultation électronique du dossier, un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture, 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la SAS PIGEON CARRIÈRES, dont le siège social est domicilié au lieu-dit « La Guérinière », 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS.

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- à la mairie de SAINT MÉDARD-SUR-ILLE :
 - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
 - par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr
Préciser en objet du courriel : « ENQUÊTE PUBLIQUE_SAS PIGEON CARRIÈRES (EX SOGETRAP)_DARANCEL_ST MÉDARD-SUR-ILLE ».

Madame Michèle PHILIPPE est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes, pour remplir les fonctions de commissaire enquêtrice, et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête. Elle recevra le public à la mairie de SAINT MÉDARD-SUR-ILLE :

- le lundi 20 septembre 2021 de 8h00 à 11h00 ;
- le samedi 2 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 ;
- le mercredi 20 octobre 2021 de 9h00 à 12h00.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.